



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 NOVEMBRE 2019**

PRÉSENTS : Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire

Mmes C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND et A. EPINEY

MM. F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, F. MERLON, P. MEYLAN et
B. SCHOPFER

M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint

ABSENTE : Mme A. BRUHIN

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente n'a aucune communication.

Mme Conrad rejoint la séance.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Local fanfare

M. Bouvier annonce que le local occupé par la fanfare sous le jardin d'enfants-garderie « les Crocolions » a été vidé. Il sera repeint afin que ces derniers puissent l'utiliser comme salle de mouvements. Le sol étant en béton brut, il a été décidé d'y poser un lino, ce qui impliquera un dépassement du budget d'environ CHF 7'000.--.

b) Local des pompiers

M. Bouvier complète le point précédent en précisant que la même société a été mandatée pour

changer le revêtement du sol du local des pompiers. Cette opération induira également un dépassement d'environ CHF 7'000.--.

c) Événement sportif à Chancy

M. Bouvier rappelle qu'il souhaite de longue date organiser une manifestation sportive reconnue et pérenne à Chancy. Dans cette optique, il présente un projet de course avec obstacles inspirés des parcours du combattant. En organisant un tel événement, **M. Bouvier** désire promouvoir des valeurs qui lui sont chères, notamment l'esprit de groupe et le dépassement de soi, sans pour autant en faire une compétition. Les participants attendus sont entre autres des familles avec enfants, des entreprises ou des clubs sportifs, développant ainsi la cohésion nécessaire pour passer certains obstacles.

M. Bouvier précise que le parcours a été étudié en fonction des récoltes agricoles. L'exploitant des parcelles concernées a d'ores et déjà été approché et s'est prononcé favorablement à l'éventuelle demande de la Commune. Le parking, principal sujet d'inquiétude, serait dans un champs à l'entrée de Chancy, les participants se rendraient à pied au départ de la course, ce qui ne générerait donc aucun trafic supplémentaire et difficilement gérable dans le village. Aucune utilisation des infrastructures locales est nécessaire car tout se passe à l'extérieur.

La structure globale devrait être autofinancée par les inscriptions et les sponsors, le FI (Fonds intercommunal) serait également sollicité. Le potentiel bénéfice serait reversé à une association.

Deux week-ends ont été pressentis pour cette manifestation. Sachant qu'il faut impérativement que les champs aient été moissonnés pour ne pas prêter l'activité agricole, il s'agit du dernier week-end de septembre et du premier d'octobre 2020.

M. Meylan signale que le brunch et la journée propreté ont d'ores et déjà été fixés le dernier week-end de septembre.

Une discussion s'ensuit sur le coût d'une telle manifestation ainsi que ses modalités. En effet, la structure organisatrice souhaite recevoir une lettre d'intention de la part de la Commune, signifiant non seulement son intérêt mais aussi s'engageant formellement à couvrir une éventuelle perte (jusqu'à hauteur de ...).

M. Bouvier demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote de principe sur le lancement d'un tel projet.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est également décidé à l'unanimité, soit par 11 oui, que le courrier d'intention mentionnera un montant de CHF 35'000.--, correspondant à 10% des charges estimées à ce jour.

M. Bouvier remercie vivement le Conseil municipal pour sa confiance et son engagement dans ce nouveau défi.

d) Parcelle n° 3422 - création d'un parking

M. Beuchat communique que les relevés cadastraux ne correspondant pas à la réalité, le plan initial a nécessité une légère rotation et la suppression d'une place de parking avant de pouvoir être réalisé.

e) Menhir

M. Beuchat annonce qu'il a rendez-vous demain avec l'archéologue cantonal afin de déterminer la manière dont il sera mis en valeur. Il se déplacera avec une étudiante possédant un important matériel documentaire à ce sujet. Pour l'instant, ni le coût ni l'éventuelle participation du Canton n'ont été articulés.

f) Extension de l'école et parking

M. Beuchat informe le Conseil municipal qu'une audience auprès de la CMNS a été fixée le 26 novembre prochain. Il espère évidemment arriver à la convaincre, arguant qu'avant de déposer les autorisations de construire, le plan directeur communal avait été accepté.

M. Beuchat est toutefois prêt à accepter un compromis, à savoir modifier l'aspect du chemin de l'École pour le rendre plus piétonnier que routier, ce qui avait été demandé précédemment par la CMNS et non exécuté pour l'instant. Il rappelle que cette modification aurait un coût relativement élevé, notamment à cause du déplacement nécessaire des bouches et sacs d'égouts.

Conscient des enjeux, l'ensemble du Conseil municipal se prononce favorablement sur ce point de négociation.

g) Vaisselle recyclable

Suite à une intervention de **M. Party** lors de la séance précédente, **M. Beuchat** fait part au Conseil municipal que si toutes les Communes se dotent de verres recyclables, ce n'est en revanche pas le cas pour les assiettes et les couverts. La majorité utilise de la porcelaine avec des couverts en métal et demande à des jeunes, souvent via des petits jobs, de se charger de la vaisselle (en plus du ramassage).

En effet, les bactéries se développant plus rapidement sur du plastique que sur du verre, les normes de lavage sont largement plus drastiques pour la vaisselle recyclable que pour la porcelaine. Ceci impliquerait soit une location des couverts avec nettoyage, soit l'achat d'un tunnel de lavage spécialisé et des armoires adéquates à leur détention. Pas vraiment envisageable dans la buvette actuelle.

M. Meylan souligne que cette conversation a débuté par la vaisselle mais tient à confirmer que la conception de la cuisine dans son entier est à revoir en rapport avec l'évolution de la taille de nos manifestations.

M. Cal Suarez ajoute que rien n'est adapté pour un professionnel (traiteur) et que la cuisine ne répond pas aux normes gastronomes, l'espace est mal occupé et tout juste « semi professionnel ». Ce sujet est renvoyé en commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

h) Parascolaire

M. Hugon communique qu'il a rencontré M. Steve Cadoux, responsable de secteur au sein du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire), afin de faire le point sur cette rentrée.

La fréquentation du restaurant scolaire dépasse régulièrement les 100 enfants, générant évidemment un manque de place et passablement de bruit, ce qui commence à être difficilement supportable.

Il est donc évoqué un possible déménagement du parascolaire à la véranda pendant ce pic de fréquentation qui devrait durer approximativement deux ans.

Afin de constater les dires de M. Cadoux, **M. Hugon**, M. Gunter et celui-ci iront tester cette situation « en live » le 10 décembre prochain.

Par ailleurs, il a été décidé d'installer une barrière afin de limiter l'accès aux chiens aux abords du bâtiment puisque les propriétaires ne se donnent pas la peine de ramasser les crottes. Elle sera du même type que celle qui entoure le potager Miam.

i) Concert de la fanfare

M. Hugon rappelle que le concert a lieu à la fin de la semaine, le samedi 23 novembre.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 4 NOVEMBRE 2019

Mme la Présidente passe la parole à **M. Charvet**, Président de la commission des finances.

M. Charvet résume brièvement la séance. Il remercie Mme Spencer pour son énorme travail et toutes ses explications. Il indique qu'afin de soulager le secrétariat et améliorer sa fonctionnalité, une externalisation de la comptabilité est envisagée et qu'une personne en charge du technique

sera engagée. Les ressources seront donc renforcées à plus ou moins court terme.

M. Charvet précise encore que la commission des finances a accepté l'intégralité du budget proposé par l'Exécutif et passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier ainsi que ses Adjoints sont fiers de présenter le budget 2020 car il reflète le résultat des discussions et du travail de chacun pour faire avancer la Commune.

En effet, l'Exécutif se doit de faire des choix responsables, respectant ses obligations tout en regardant vers le futur. Lors de cet exercice budgétaire, il a non seulement pris connaissance de l'ensemble des demandes adressées par les commissions mais également le temps requis pour bien comprendre les enjeux et analyser les différentes options afin de prendre les meilleures décisions.

C'est donc un budget qui respecte sa mission fondamentale, soit celle d'offrir aux communiens des services de qualité, tout en ayant la capacité de les payer.

Ce budget va donner la possibilité d'agir positivement pour Chancy en offrant un soutien aux sociétés et associations locales, un maintien et un entretien des services et des infrastructures actuels ainsi qu'un développement de la Commune. Il propose aussi de nouvelles dispositions en anticipant le rapport de l'audit entrepris l'année précédente. Il intègre également la totalité des demandes transmises par les commissions.

M. Bouvier conclut : « le budget 2020 est le résultat de réflexions sérieuses et de décisions unanimes ». Il remercie sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à sa préparation ainsi qu'à sa présentation.

M. Party revient sur le montant de CHF 30'000.-- prévu pour la plantation de 20 arbres sur le chemin de Champlong et indique qu'aucun des agriculteurs concernés n'y est favorable. En effet, sous la couronne de l'arbre rien ne pousse et cela complique souvent les manœuvres à effectuer avec les engins agricoles.

M. Bouvier en prend note et affirme qu'une rencontre sera organisée avec les agriculteurs afin d'en discuter de vive voix.

M. Beuchat complète la remarque précédente en indiquant que la plantation d'arbres supplémentaires le long des chemins communaux est mentionnée dans le Plan directeur communal et qu'une compensation financière est envisagée pour compenser les pertes de cultures. Il souligne en outre que cette action doit rester une plus-value, offrant des points d'ombre pour les promeneurs mais ne doit en aucun cas péjorer les agriculteurs.

M. Hugon précise qu'un montant de CHF 1'000.-- a été inscrit pour participer à la création d'une Fondation intercommunale qui générerait le stade de Laconnex, actuellement plus adapté ni dimensionné pour autant de membres.

Il ne serait évidemment ni correct ni possible que la commune de Laconnex assume seule les rénovations et/ou l'agrandissement de cette structure accueillant tous les footballeurs de la Champagne. Seule la création d'une fondation intercommunale officielle permettrait ensuite de demander une subvention au Fonds Intercommunal et de mutualiser les frais avec ses membres.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

c) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

d) Proposition relative aux modifications des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01)

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération. Nul ne souhaitant qu'elle soit lue dans son entier, elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère

M. Meylan rappelle que la commission se réunira le 25 novembre pour discuter de la réfection de l'intérieur du bâtiment et des travaux extérieurs nécessaires. Elle abordera également l'attribution future et la gestion partagée du lieu.

b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

M. Beuchat annonce que la séance agendée le 11 décembre verra l'intervention de M. Hervé Rychtarick, Cité de l'énergie.

c) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

M. Cal Suarez évoque la rencontre avec le CAD concernant la séance publique qui sera organisée le 24 février 2020 au sujet des prestations financières complémentaires. Il se dégage d'ores et

déjà de la matière à travailler prochainement en commission.

Il propose ensuite une fête de Noël particulière. Dans l'optique « Zéro Déchet » et « halte au gaspi », les personnes ayant des restes du réveillon pourraient les mettre en commun lors de cette soirée et les partager, sous forme de buffet canadien, avec ceux qui se sentiraient moins entourés pendant cette période. Cette action ne demanderait aucun investissement spécial de la Commune, juste une salle à mettre à disposition.

L'Exécutif soutient l'idée et propose éventuellement d'y inclure le Petit Café.

d) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais signale qu'une édition spéciale du Chancylien sur le thème du réchauffement climatique est prévue pour janvier 2020. Intégrant passablement d'informations sur les déchets, la population pourrait le garder toute l'année. Le Chancylien traditionnel du 1^{er} semestre 2020 est donc décalé à avril 2020.

Pour ce dernier, **Mme Dubelly Hatinguais** sollicite les Présidents des commissions pour écrire un résumé de tout ce qui a été effectué par leur commission durant ces 5 dernières années (délai février 2020).

Il a également été décidé de refaire appel à La Poste, malgré le délai de 5 jours ouvrables entre le dépôt et la distribution, afin d'éviter tous les problèmes liés à la livraison des dernières éditions.

e) Commission ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal

Mme Despland informe le Conseil municipal que la prochaine séance se tiendra le 28 novembre 2019 et pense que le projet sera vraisemblablement proposé en fin d'année.

Bibliothèque

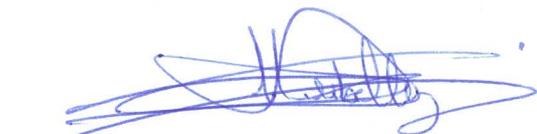
Mme Despland informe les membres du Conseil municipal que la bibliothèque participera à l'événement cantonal « la nuit des bibliothèques » qui aura lieu le 30 novembre. L'animation est assurée par l'équipe de la biblio, différentes activités seront organisées durant la journée et la soirée, avec entre autres, des conteuses pour les enfants et une dégustation / conférence par un vigneron de Féchy.

Chauffage dans la Mairie

Mme Conrad signale que la salle des commissions est très froide et mériterait un peu plus de chauffage. Les dernières séances se sont effectivement terminées en manteaux !

Il lui est répondu qu'il est malheureusement compliqué d'augmenter la température des salles de l'étage sans surchauffer le secrétariat.

Mme la Présidente lève la séance à 21h55.



La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz